

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 08 AOUT 2025

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00818 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Conseiller en Education Sociale au profit des personnes vivant avec un handicap visuel, session 2025.

Ce sont :

CONSEILLERS EN EDUCATION SOCIALE (HANDICAP VISUEL)

ADMISSIBLES

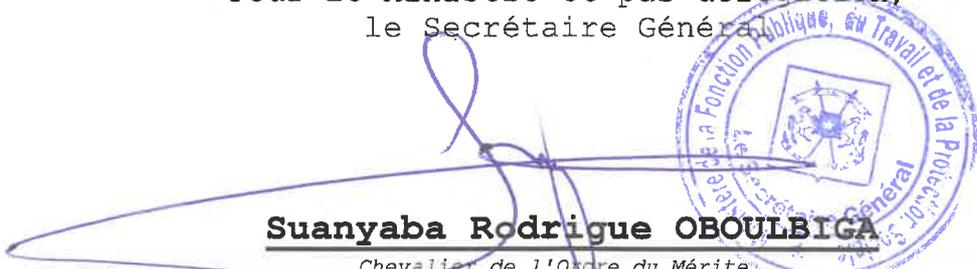
RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE-CODE-CENTRE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	GADIAGA THIerno MOUSSA	000003	B10703664	10/01/99
2°	SYLLA ALASSANE PAPA	000001	B20061875	14/11/94
2°	SILGA WENDYAM BERTINE	000006	B15082039	20/06/90
4°	POUYA ABDOUL WALILOU	000009	B21926588	26/03/97
5°	LANKOANDE SALA	000004	B8676589	31/12/95

Arrêté la présente liste à 5 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA

Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail